Croix. — *Deux arrestations.* — Les gardes de la commune ont arrêté deux individus pour ivresse manifeste : J.-B. Arpin, demeurant à Roubaix, et François Dorpe, menuisier, rue de Lille, à Croix. Le premier sera poursuivi, en outre, pour rébellion aux agents de la force publique.

Wasquehal. — *Distribution de vêtements aux élèves pauvres des écoles.* — Tous les ans, à l'entrée de l'hiver, l'administration municipale de Wasquehal fait une distribution extraordinaire de vêtements aux élèves pauvres fréquentant les écoles. Cette distribution, qui consiste en caleçons, bas et sabots, sera faite demain jeudi, à neuf heures et demie du matin, dans une des salles de la mairie. Les élèves pauvres de l'école libre des Sœurs ont également droit de prendre part à cette distribution.

— *La liste des conscrits de la classe de 1897.* — Jusqu'à présent 40 jeunes gens de la commune se sont fait inscrire pour la formation du contingent de la classe de 1897.

— *Le recensement des pigeons voyageurs.* — La mairie nous prie d'informer les intéressés qu'un avis préfectoral rappelle aux éleveurs isolés comme aux sociétés colombophiles qui possèdent des pigeons voyageurs qu'ils doivent, avant le 1er janvier 1898, faire à la mairie, par eux-mêmes, ou par un représentant, la déclaration du nombre de pigeons qui y sont élevés et des directions par lesquelles ils sont entraînés.

— *Recensement des chevaux et mulets pour 1898.* — On vient d'afficher l'avis préfectoral rappelant aux propriétaires qu'ils doivent se présenter à la mairie de Wasquehal avant le 1er janvier 1898 pour faire la déclaration de tous bons chevaux, juments, mules et mulets sans aucune distinction.

Les omissions ou fausses déclarations seront punies d'amendes pécuniaires.

— *Un grave accident.* — *Deux ouvriers blessés.* — Deux ouvriers, un couvreur et un tailleur de pierres, étaient occupés, mardi, à travailler sur un échafaudage, à l'une des premières maisons de Wasquehal, vers Mouvaux, quand, tout-à-coup, ils tombèrent sur le sol. Relevés aussitôt, les deux malheureux blessés furent transportés dans une maison voisine où ils reçurent les soins de M. le docteur Dupont. Ce dernier a constaté des fractures aux poignets, des blessures graves à la tête et de plus des lésions internes.

— *Société chorale « Les Amis Réunis ».* — Les membres de la société chorale « Les Amis Réunis, » de Wasquehal, sont instamment priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu ce soir mercredi à 8 heures 1/2 Un nouveau chœur devant être mis à l'étude, la commission compte absolument sur la présence de tous les choristes.

Lannoy. — *Une réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal s'est réuni mardi soir, à la Mairie, sous la présidence de M. Oscar Bétremieux, maire. La séance a été ouverte à huit heures un quart.

Sont présents : MM. Joly, adjoint, Gombe, Deladerrière, Marsille, Parmentier, Verdier, Ed. Bethremieux, Leborgne.

L'ACCIDENT DU CHEMIN DE CONDÉ-NORD. — M. le Maire rappelle que, conformément à la décision prise par le Conseil municipal dans sa dernière séance, il répondit à M. le Maire d'Hem que les membres du Conseil désiraient que l'aqueduc fût reconstruit à frais communs entre les deux communes et que par cela même la dette fût éteinte.

A cela, M. le Maire d'Hem répond que la dette de la ville de Lannoy, touchant cet aqueduc, envers la commune d'Hem (annuités de 5 francs) avait déjà reçu son application, qu'il était impossible que le Conseil municipal d'Hem revînt sur sa décision, et que la commune n'attendait plus qu'à toucher les fonds.

M. Joly annonce qu'il a visité l'aqueduc en question, et qu'il n'y a plus d'ouverture. Il serait donc urgent de le réparer.

M. le Maire d'Hem remarque que pour les annuités, il est difficile de les payer en ce moment, aucun crédit n'étant ouvert à cet effet. Du reste, l'aqueduc a été construit par des particuliers et pour le service de particuliers.

M. Ed. Bétremieux explique comment les eaux ont pu dévier de leur courant primitif et ont été amenées à passer maintenant par le Pré-Catelan.

M. le Maire. — N'ayant pas décrédit ouvert pour payer cette somme, nous pouvons proposer de ne payer que l'année prochaine. Quant à l'aqueduc qui a été construit sur le territoire de Lannoy sans l'autorisation de la ville, Hem pourrait être mis en demeure de le boucher.

M. Verdier propose de répondre à M. le Maire d'Hem que la ville de Lannoy est disposée à payer sa dette, et que la commune d'Hem fasse des propositions pour éteindre la dette et régler la question de l'aqueduc.

Finalement le Conseil décide de demander qu'une commission soit désignée de part et d'autre pour régler ces questions qui intéressent les deux communes.

LE RÈGLEMENT DE L'OCTROI. — M. le Maire prie les membres du Conseil de vouloir bien étudier les changements qu'ils croiraient devoir apporter au règlement de l'octroi qui doit être révisé en 1898.

LA QUESTION D'UN ABATTOIR PUBLIC. — M. le Maire rappelle qu'un boucher de Lannoy, M. Derache, avait fait une demande dans le but de faire construire une tuerie particulière. Une enquête a été ouverte à ce sujet, des réclamations ont été faites et le dossier, qui a été envoyé à la préfecture, est revenu accompagné d'une lettre de M. le Préfet qui demande que l'on étudie la question de savoir s'il n'y aurait pas un grand avantage pour la ville, surtout au point de vue de l'hygiène publique, de faire construire un abattoir public.

M. Verdier demande si l'on ne pourrait pas s'entendre à ce sujet avec une commune voisine, Lys par exemple, qui, depuis quelque temps, prend une très grande extension.

M. Parmentier insiste pour que cette question du plus haut intérêt soit étudiée à fond et d'une façon sérieuse.

Un abattoir public pourrait rendre de très grands services. Les bouchers sont nombreux dans cette région populeuse. Une commission nommée à cet effet prendrait tous les renseignements nécessaires, étudierait le choix d'un terrain, s'occuperait des questions pratiques, ferait une évaluation approximative, verrait quel serait le personnel à employer, songerait à la question des eaux, etc..., et ferait un rapport très détaillé sur ce sujet.

Les diverses considérations sont acceptées à l'unanimité. La commission d'hygiène se réunira cette semaine et s'occupera des premiers aperçus de cette question.

La séance est levée à neuf heures.

Lys. — *La statistique sanitaire du mois de novembre.* — D'après le bulletin de la statistique sanitaire du mois de novembre dernier, il y a eu à Lys 22 naissances dont 2 illégitimes, 7 décès, 1 mort né, et 3 mariages.

Un enfant a été placé en nourrice dans la ville.

Les causes des décès se répartissent de la manière suivante : Phtisie pulmonaire, 1, pour une personne de 20 à 30 ans ; méningite, 1, de moins d'un an ; bronchite aiguë, 1, de 1 à 19 ans ; broncho-pneumonie, 1, de 60 ans et au-delà ; gastro-entérite, 1, de moins d'un an ; débilité congénitale, 1, de moins d'un an ; autre cause de mort, 1 ; soit un total de 3 de moins d'un an, 1, de un à 19 ans, 1 de 20 à 39 ans, 1 de 40 à 59 ans, 1 de 60 et au-delà.

Annappes. — *L'adjudication des fournitures du Bureau de bienfaisance.* — Le maire de la commune d'Annappes donne avis que le 29 décembre 1897, à 5 heures du soir, il sera procédé en la salle de la mairie, à l'adjudication publique, au rabais, du pain et fournitures diverses à faire aux indigents pour les années 1898 et 1899 Les cahiers des charges sont déposés au secrétariat de la mairie, où les intéressés peuvent les consulter.

Communications

« MÉLOMANES ROUBAISIENS ». — Mercredi 15 décembre, à neuf heures précises du soir, répétition générale en vue du concert du 26 courant. Les sociétaires sont instamment priés d'assister à cette réunion, au cours de laquelle sera votée l'admission de huit nouveaux membres.

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

SIROP PECTORAL DELABAERE

Prenez le sirop pectoral **Delabaere**. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme**. — *Le flacon : 1 fr. 40*, pharmacie Delabaere, rue d'Inkermann, 51, Dépôt, rue Notre-Dame, 32. 25239 -33704

WATTRELOS

Une distinction honorifique. — Mlle Marie Vanassche, sage-femme de 1re classe, vient de recevoir une médaille, à titre de récompense, pour avoir fait preuve de zèle et de dévouement pour la propagation de la vaccine.

A propos d'une pétition. — Par suite du mauvais état dans lequel se trouve le seul chemin que possèdent les ouvriers des hameaux du Petit-Tournai et du Breuil pour se rendre au Crétinier, les propriétaires riverains ont envoyé, mercredi dernier, jour de réunion du Conseil municipal, une pétition demandant à l'administration de remédier à cet état de choses.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des travaux, c'est-à-dire à plusieurs mois d'ici, puisque le rapport de cette commission ne peut être fait qu'à la prochaine session de février 1898. Et pourtant le chemin en question aurait grand besoin d'être entretenu le plus tôt possible, si l'on songe que plus de trois cents ouvriers doivent y passer matin et soir. Aussi émettons-nous le vœu que l'administration municipale donne, sans tarder, une suite favorable à cette juste demande.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, et à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 27620

Le vœu de M. Dron devant la Commission administrative du Bureau de bienfaisance. — Nous croyons savoir que dans une réunion tenue mardi matin, la Commission administrative du Bureau de bienfaisance a renoté le vœu formulé par M. Dron, à la dernière séance du Conseil municipal, et tendant à remplacer les sœurs visiteuses par un inspecteur civil.

Une grève de tireurs de cordes. — Par suite d'une avarie survenue samedi dernier à une machine de la fabrique de tapis de M. Moulin-Pipart, rue Nationale, les ouvriers n'avaient pas pu travailler jusqu'à la fin de la journée.

Le lundi, il est d'usage de cesser le travail vers cinq heures, mais dans le but de regagner le temps du samedi les tireurs de cordes ont été retenus, lundi soir, une heure et demie en plus.

Mardi matin, ces jeunes ouvriers, au nombre de huit, ont demandé à être payés de ce travail supplémentaire et, n'ayant pas obtenu satisfaction, ils se sont retirés.

La médaille de Sainte Hélène réclamée. — La médaille de Sainte Hélène, dont nous avons parlé dans notre précédent numéro, a été réclamée par M. Henri Vautsant, rotier, rue d'Anvers ; le titulaire était son grand-père, décédé en 1850.

L'aïeul maternel de M. Vautsant avait également fait toutes les campagnes du premier Empire.

Une rixe entre ouvriers. — A la suite d'une que relte un ouvrier chauffeur, nommé Emile Doosche, s'est porté à des violences contre l'un de ses camarades, nommé Achille Dewert. Celui-ci a reçu plusieurs blessures qui le forceront à abandonner son travail pendant plusieurs jours.

Emile Doosche a été arrêté mardi et sera mis à la disposition du parquet.

Mauvais payeur. — Sous ce titre nous avons annoncé l'arrestation d'un ouvrier fileur, nommé Jules Leclercq. Celui-ci nous écrit pour nous dire qu'il ne devait rien au cabaretier, lequel a retiré sa plainte.

Nous enregistrons sa déclaration.

Halluin. — *Incendie d'un hangar.* — Un vaste hangar presque entièrement construit en planches, situé rue St-André, appartenant à M. Devos, fabricant de sabots, a été complètement détruit par un incendie, dans la soirée de lundi.

Il était 9 heures 1/2, quand les voisins aperçurent une épaisse fumée s'élever de la toiture ; en attendant l'arrivée des pompiers, quelques courageux citoyens rivalisèrent de zèle et de dévouement pour empêcher le feu de se communiquer aux maisons contiguës.

Tout était embrasé quand la pompe commença à fonctionner et en moins d'une demi-heure le danger avait disparu.

Les causes de l'incendie sont inconnues ; le feu paraît avoir commencé dans la partie du hangar servant de chantier aux scieurs de long.

Il y avait en magasin une grande quantité de bois, brut et travaillé ; les pertes sont évaluées à 1.700 fr. Il y a assurance à la compagnie « Le Nord ».

Le service d'ordre, rendu fort difficile, en raison de la foule de curieux, était assuré par les agents, sous les ordres de M. Lomont commissaire de police, et la gendarmerie commandée par M. Martin, maréchal des logis.

— *La fête des Carabiniers Halluinois.* — Tous les membres, à peu d'exceptions près, assistaient au banquet annuel, donné lundi soir, au siège du Cercle, café Delatour-Emar.

Le président, M. Georges Ovigneur, dans une allocution fort applaudie, a félicité les sociétaires pour leur bon esprit de confraternité et leur patriotisme.

Un vivat enthousiaste a été chanté en son honneur.

Un concert a suivi le banquet ; la plus parfaite cordialité n'a cessé de régner pendant toute la fête qui n'a pris fin qu'à une heure très avancée de la nuit.

— *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal est convoqué pour se réunir le jeudi 16 décembre à cinq heures du soir, pour la tenue de la quatrième session ordinaire de novembre, dûment prorogée par autorisation préfectorale. Voici l'ordre du jour :

Listes électorales, revision pour 1898, nomination des commissions. — Chemins vicinaux ordinaires, budget pour 1898. — Voirie, entretien pendant le 1er semestre 1898 ; 1900 ; 1900 ; 1900 et chemins ruraux, id. — Chemin rural de Pellegrin, travaux supplémentaires. — Chemin de grande communication n° 11, aqueducs à proximité de la route de Lille, demande de la ville de Menin. — Bureau d'octroi, route de Roubecque, observations préfectorales. — Question de création d'audiences foraines à Halluin, avis. — Assistance médicale gratuite, révision de la liste. — Adjudications de fin d'année, cahiers des charges. — Service des eaux, budget pour 1898. — Bureau de bienfaisance, demande de subvention supplémentaire. — Vote de crédits supplémentaires. — Dépenses imprévues, relève des ordonnancements. — Communications diverses.

Bondues. — *Résultats d'adjudication.* — Voici les résultats des adjudications qui ont lieu, lundi soir, à la mairie :

Travaux d'entretien des bâtiments communaux en 1898. — 1er Lot. — Peinture, badigeonnage : Estimation 600 francs. — Soumissionnaires : MM. Edouard Delen, rabais 45 0/0 ; Henri Flament, rabais 8,5 0/0 ; Gustave Six, rabais 14,25 0/0. M. Edouard Deleu est déclaré adjudicataire.

2e Lot. — Maçonnerie, terrassement : Estimation 300 francs. — Soumissionnaires : MM. Edouard Lutun, rabais 5,40 0/0 ; Daniel Gaillard, augmentation 29 0/0. M. Edouard Lutun est déclaré adjudicataire.

3e Lot. — Menuiserie, charpente : Estimation 400 francs. — Soumissionnaires : Mme veuve Crespel, augmentation 29,02 0/0, M. Henri Bonte, rabais 20 0/0. M. Henri Bonte est déclaré adjudicataire.

4e Lot. — Couverture et zinc : Estimation 300 francs. — Soumissionnaires : MM. Auguste Flament, augmentation 25 0/0 ; Emile Duthoit, rabais 8,75 0/0. M. Emile Duthoit est déclaré adjudicataire.

Fournitures nécessaires à l'Hospice. — 1er lot. — Epiceries : Estimation 600 fr. — Soumissionnaires : MM. Cousinne-Dervaux, de Roncq, rabais 5,62 0/0 ; Rammaert-Declercq, de Roubaix, au prix de l'estimation.

2e lot. — Fécule de pommes de terre et farines brutes : Estimation 4,800 fr. Pas de soumissionnaire.

3e Lot. — Viande : Estimation 700 francs. — Soumissionnaires : MM. Vincent Hellin et veuve Montagne, rabais 10,07 0/0, Jules Trenel, rabais 13,07 0/0. M. Jules Trenel est déclaré adjudicataire.

4e Lot. — Charbon : Estimation 300 francs. — Un seul soumissionnaire : M. Alphonse Dervaux, adjudicataire avec augmentation de 23 0/0 sur le charbon de ménage et augmentation de 22 0/0 sur le charbon de boulangerie.

5e lot. — Bière : estimation 300 fr. — Un seul soumissionnaire. M. Paul Catry, adjudicataire avec rabais de 8. 10 0/0.

Pain, viande et charbon nécessaires au Bureau de bienfaisance. — 1er lot. — Pain : Une seule soumission composée de MM. J. B. Desrumeaux, Henri Lagache, Victor Duprez, Louis Duchatel, Paul Villers et Desrumeaux-Duhamel, adjudicataires avec rabais de 0,02 au kilo sur la taxe de la ville de Lille.

2e lot. — Viande : soumissionnaires, MM. Vincent Hellin et veuve Montagne, rabais 3,05 0/0, Jules Trenel, rabais 13,07 0/0. M. Jules Crenel est déclaré adjudicataire.

7e lot. — Charbon : pas de soumissionnaire.

Roncq. — *Un vol de 170 francs.* — Le fils de M. Carton, cultivateur au hameau du Vinage, avait caché dans l'écurie une somme de 170 francs, produit de ses économies, qu'il avait renfermée dans un petit coffret.

Lundi soir, M. Carton fils était allé pour retirer un peu d'argent de sa cachette, mais il constata la disparition du coffret.

Il en informa aussitôt M. le commissaire et une enquête a été ouverte.

UN DÉRAILLEMENT
PRÈS DU PONT-DU-LION-D'OR

Mardi, vers une heure un quart de l'après-midi, un train de marchandises venant de la Madeleine a déraillé à la bifurcation des voies de Roubaix et d'Hazebrouck, entre Rouges-Barres et le Pont-du-Lion-d'Or.

Par suite de la rupture d'un bandage de roue, un wagon chargé d'avoine s'est affaissé, brisant un rail et faisant sauter hors de la voie deux autres wagons.

Le mécanicien, prévenu par le choc, a arrêté immédiatement le train. Personne n'a été blessé, les dégâts matériels sont relativement peu considérables, mais la circulation sur ces deux lignes, d'un trafic important, a été retardée.

Il n'y avait qu'une voie libre de la ligne de Roubaix. Une machine de secours est arrivée immédiatement de la gare de Lille, amenant un ingénieur et une équipe d'ouvriers. Le service des voyageurs a été fait par transbordement. Certains d'entre eux, arrivés par les premiers trains qui aient été bloqués, sont venus prendre le tramway à vapeur au Pont-du-Lion-d'Or pour rentrer à Lille.

Dans la soirée, la circulation normale était rétablie.

LES COURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES

A ROUBAIX

L'universalité du fait religieux et la transcendance du christianisme. — L'annonce du sujet tout philosophique, que devait traiter le R. P. Fristot, n'avait pas rebuté les habitués des cours qui étaient venus en grand nombre entendre la parole de l'éloquent professeur de morale et de droit naturel.

La question religieuse préoccupe aujourd'hui un grand nombre d'esprits. On n'en est plus à se demander si l'on gardera la fidélité à la religion où l'on est né, si l'on est tenu de se devoir envers une religion quelconque, en d'autres termes, si l'homme est un être essentiellement religieux, ou bien si la religiosité, comme s'exprime M. de Quatrefages, n'est pas un de ces caractères accidentels qui se rencontrent chez ces saines races, à un certain degré de civilisation.

C'est à la science anthropologique que le R. P. Fristot demande la réponse à cette question. De l'universalité de la faculté religieuse chez toutes les races, il conclut à la folie et au crime de ceux qui tentent d'oblitérer la faculté religieuse chez l'enfant et de faire taire le besoin religieux chez la nation.

Des applaudissements unanimes ont salué les dernières paroles de l'érudit conférencier.

TOURCOING

La protection internationale de la propriété industrielle. — La réputation d'érudit conférencier dont jouit à bon droit M. Selosse avait attiré mardi soir un auditoire select.

L'éminent avocat a tout spécialement étudié l'Union internationale du 20 mars 1883. Après en avoir indiqué l'origine, il a retracé les caractères généraux et le fonctionnement intérieur de cette convention. Puis est venu l'examen du régime juridique de protection que l'Union établit pour la propriété industrielle.

Enfin, M. Selosse a développé l'importante question de la fixation d'un délai de priorité. Il a exposé en quoi ce délai consiste et quels sont les industriels qui peuvent en profiter.

Cette conférence a été écoutée avec une attention soutenue. La raison est que le distingué M. Selosse a su rendre attrayante une aride question.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
depuis **3** fr. le cent. — IMPRIMERIE ALFRED REBOUX
AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

St RAPHAËL QUINQUINA
Un verre avant ou après le repas, c'est un brevet de longue vie.

LILLE

L'Académie de médecine de Paris a décerné, mardi, un prix de 1,200 francs à M. le docteur Calmette, directeur de l'Institut Pasteur, de Lille.

Après la proclamation des récompenses, M. Bergeron, secrétaire perpétuel, a lu une intéressante notice sur Joseph Caventou, père du président actuel de l'Académie, né à Saint-Omer en 1795, chimiste distingué, couronné pour ses recherches sur les alcalis végétaux, professeur à Paris, puis membre lui-même de l'Académie de médecine, décédé en 1877.

L'assassinat du garçon de recettes Lamarre — La femme Carrara née à Lille. — Nous avons déjà dit que la femme Carrara était originaire de Lille. Les registres de l'état-civil portent en effet qu'elle est née rue de Valenciennes.

Une lugubre découverte à Marquette. — M. Marécaux, journalier, passant lundi, à dix heures et demie du matin, le long du canal, entre le pont de l'Abbaye et le chemin de l'Epinette, lorsque son attention fut attirée par une caisse qui nageait à la surface de l'eau. Elle avait la forme et la dimension d'une boîte à cigares. Il crut que quelque fraudeur, poursuivi de près, l'avait jetée dans le canal ; il la ramena sur la berge et l'emporta à son domicile.

Là, il constata qu'elle était bien fermée, à l'aide de cinq clous qu'il fit sauter. Le couvercle enlevé, il trouva des cigares ? Non. Un fœtus enfermé dans un papier bleu.

Il en informa le garde champêtre qui prévint la gendarmerie. Dans l'après-midi, le maréchal des logis Beaufaut s'y est rendu avec un gendarme.

Le maréchal des logis a requis M. le docteur Chuffart pour examiner le petit corps. C'est un fœtus de quatre mois, qui venait d'être jeté à l'eau depuis peu de temps. Il est probable qu'il s'agit d'un avortement.

L'autopsie sera faite.

La gendarmerie continue son enquête.

POUR 1898
Agendas de Bureaux
A LA LIBRAIRIE DU « JOURNAL DE ROUBAIX »

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 14 décembre 1897.* — Présidence de M. Mantin, vice-président. — VOL A LA GARE DE ROUBAIX. — Jean Popelier, 22 ans, charretier, demeurant rue du Fresnoy, à Roubaix, était surpris, le 4 décembre, dans la soirée, par un livreur de la Compagnie du chemin de fer du Nord au moment où il s'emparait de bottes de poireaux placées dans un wagon. L'employé les lui fit rendre. Quelques instants après, Popelier revint et reprit quatre bottes de poireaux avec lesquelles il se sauva.

Le brigadier Calonne, prévenu, se mit à sa recherche, et le trouva rue de l'Ouest, caché derrière un tombereau. Il l'invita à le suivre au poste, mais Popelier, qui était ivre, refusa, déclarant qu'il emm... la police et le brigadier. On voulut alors l'emmener de force ; il se cramponna à la roue, lançant des coups de pied de tous côtés. Le prévenu ne tout : il était saoûl, et il ne se rappelle de rien... sinon qu'il n'a pas frappé, et qu'il a au contraire reçu des coups. Malgré ses protestations, il s'entend infliger deux mois de prison et cinq francs d'amende.

Les SOUS-COMMISSAIRES DE POLICE ont le droit de verbaliser en matière de douanes, comme en toute autre matière.

C'est ainsi que, le 11 décembre, à Roubaix, rue de Naples, un individu, Richard Claeys, âgé de 17 ans, tenturier, qui allait de porte en porte offrir des allumettes belges, s'est vu arrêter par un agent de police et conduire au poste, où on l'a trouvé porteur de 4 kilogs d'allumettes de contrebande.

Cela lui rapporte 30 jours de prison et 500 francs d'amende.

— A Croix, rue de Tarin, M. Séguin a dressé procès-verbal pour fraude, à Fleurix Deschamps, 50 ans, tisseur à Roubaix, sur qui on a trouvé 56 grammes d'allumettes belges (!!) pour une valeur de 30 centimes (!) Les tribunaux sont forcés d'appliquer la loi, et comme Deschamps a jadis été condamné pour fraude et que ce fait le constitue en état de récidive, il attrape 12 jours de prison et 500 francs d'amende. Voilà des allumettes qui lui coûtent cher, comme d'ailleurs à la plupart des fraudeurs.

AFFAIRES DIVERSES. — Joseph Vanbrussel, 17 ans, marchand de fleurs, vagabondage, quatre jours de prison.

Six jours à Léonard Vanpaeteghem, 35 ans, qu'une condamnation précédente obligeait de vivre à la modicité et qui fut arrêté mardi dernier, vers onze heures du matin, rue de Lannoy, à Roubaix ; quinze jours à Louis Carette, 45 ans, trieur à Tourcoing, pour le même délit.

Tribunal civil de Lille. — *Jury d'expropriation pour l'établissement du chemin de fer économique de Saint-Amand à Hellemmes.* — Audience du mardi 14 décembre 1897. — MAGISTRAT DIRECTEUR DU JURY : M. LABBÉ, Jge. — Les opérations du jury ont recommencé ce matin à 10 heures, suspendues vers midi 1/2 et reprises à deux heures, elle se sont terminées à 5 heures 25. On voit donc que l'expropriation n'avait pas grande importance. La société des chemins de fer économiques était représentée par Maître Dubouleau, avocat ; la Compagnie du Chemin de fer du Nord, par Me G. Thery, avocat. Voici toutes les décisions rendues par le jury :

1. COMMUNE D'HELLEMMES. — 1° Douze ares de cour et douze ares de sentier, sis à la Mauvaise Cauchy, et appartenant à M. Alexis Lefebvre-Coupez, propriétaire, cultivateur, offre : 9 francs ; demande par Me Clement, 768 francs ; allocation, 175 francs.

Le locataire de cette terre, M. François Bray-Marescaux, débitant, obtient, par défaut, 1 franc.

2° Au nom de M. Jules Feron-Leclercq, instituteur d'Hellemmes, Me Clément réclame 40,115 fr. 50 pour 10 ares 8 centiares de terre et 16 mètres carrés de sentier, sis à la Mauvaise Cauchy, on lui offre 2,409 fr. ; il obtient 6,560 fr.

3° M. Ferdinand Bataille, cultivateur à Villeneuve-d'Ascq, reçoit 1,215 fr. 60 ; demande, 4,176 fr. 24 ; allocation, 2,026 fr. Me Parmentier, avocat.

4° Dix ares 05 centiares de terre, appartenant à M. Hennion-Lory, cultivateur à Hellemmes ; offre : 1,206 fr. ; demande, 4,529 fr. 28 ; allocation, 2,010 fr. Me Parmentier, avocat.

II. COMMUNE DE CYSOING. — 1° 12 ares 35 centiares de prairie, sis à Cysoing, rue de la Gare, repris au cadastre sous le numéro 1353 B, et appartenant à M. Henri Ballenghien-Degand. Me Parmentier réclame 5,384 fr. 25 ; la Compagnie lui offre 4,318 fr. 80 ; le jury fixe l'indemnité à 1,790 fr. 60.

2° Me Bataille, représentant M. Eugène Ecroart-Braye, cultivateur à Cysoing, réclame 1823 fr. 40 pour 9 centiares de terre d'une part, et 1 are 52 centiares de terre d'autre part, situés au lieu dit les Rieux, repris au cadastre 319 A. On lui alloue 352 francs.

3° Pour 40 centiares d'un chemin sis au Rieux, chemin qui lui appartient et que l'on exproprie, on offrait à Mme veuve Monque-Delouart 15 francs ; elle en demandait 115 mais n'en obtient que 20. Me Bataille était son avocat.

4° M. Pionnier-Lemaire, de Bouvines, est exproprié de 13 centiares de terre, sis aux Rieux, et repris au cadastre section A, n° 240. Il obtient, par l'intermédiaire de Me Parmentier, son avocat, une indemnité de 90 fr. ; il demandait 53 fr. 50, on lui offrait 60 fr. 20.

5° M. Crespel-Gentil, de Lille, fait défaut : l'offre de 21 fr. fait par la Compagnie pour les 15 mètres carrés qu'on lui enlève aux Rieux est validée.

6° Il est de même pour Mme Augustine Drapier, à Bruxelles, qui obtient aussi 99 fr. 40 pour 71 centiares de terre.

7° Enfin, il reste une parcelle de terre de 2 ares 95 centiares, situés au lieu dit la Basse-Couture et appartenant à M. Decalonne-Dutilleul, de Gruson. Me Parmentier, avocat, demande 3,665 fr. 20, la Compagnie offre 501 fr. 50. Le jury fixe à 1,795 francs l'indemnité accordée. — La session du jury est close.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mardi 14 décembre 1897
Présidence de M. le conseiller JOPPÉ
Ministère public : M. WAGEN, substitut du procureur général

2e Affaire. — **Abus de confiance, à Douai**
Dupont est acquitté. — Défenseur, Me A. D'Hooghe.

Audience du mercredi 15 décembre
Présidence de M. le conseiller JOPPÉ
Ministère public : M. BERTRAND, avocat général

1re affaire :
Tentative d'assassinat à Mons-en-Barœul

A la suite de vols, Léopold-Joseph Bauduin, journalier à Mons-en-Barœul, fut envoyé en correction jusqu'à l'âge de dix-huit ans et demie. Libéré le 12 mai dernier, il revint dans ce village et n'y travailla que fort irrégulièrement.

Voulant se procurer de l'argent, il projeta un mauvais coup. Il savait que la dame Debaisieux tenait un cabaret isolé et se trouvait souvent seule. Il résolut de la tuer pour la voler.

Le 4 octobre, dans l'après-midi, il reconsolida un marteau appartenant à son père. Le lendemain matin, il le cacha sous ses vêtements et se rendit chez Mme Debaisieux. Il y arriva vers huit heures un quart et se fit servir un verre de genièvre. Il y avait un consommateur.

Quand celui-ci fut parti, il s'approcha de la porte de la cuisine et demanda à la cabaretière de lui écrire une lettre. Elle refusa en disant qu'elle avait besoin de sortir pour faire une course. Il se fit alors servir un second verre de genièvre.

Voyant la femme Debaisieux accoudée sur une table et lisant un journal, il alla voir dans la rue si personne n'était dans les environs. Il rentra presque aussitôt et, passant derrière sa victime, il lui porta à la tête un violent coup de marteau. Elle essaya de fuir, mais il la rejoignit et continua à la frapper. En se débattant, elle saisit la tête du marteau qui se démancha. Alors l'accusé la terrassa, tenta de l'étrangler et lui porta à la tête et au visage de nombreux coups de talon. Ne réussissant pas à la tuer, il courut à la cuisine, s'empara d'un couteau et en lança à la victime un coup au front.

Cette dernière n'en parvint pas moins à ouvrir la porte et à appeler au secours. L'accusé prit la fuite. La femme Debaisieux, malgré ses blessures, a été rapidement guérie.

Bauduin est condamné à quinze ans de travaux forcés ; défenseur, Me Edouard D'Hooghe.

2e affaire — **Mœurs**

L'accusé Octave-Alexandre Amasse, âgé de trente-cinq ans environ, est un journalier de Beaurepaire.

Concerts & Spectacles

Roubaix. — *Un grand concert de bienfaisance*, organisé par l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'école de la rue du Buis, aura lieu le 25 décembre, à cinq heures du soir, dans la salle des fêtes du Café Paudore. A l'issue du concert, bal de famille.

— Liste des numéros gagnants de la tombola organisée par le Cercle d'études démocratique la *Justice Sociale*, chez Mme veuve Renaux, 122, rue du Grand-Chemin, au bénéfice d'une famille nécessiteuse : 1003, 684, 441, 128, 112, 621, 663, 802, 377, 1012, 960, 293, 604, 126, 522, 914, 47, 868, 569, 122. — Les lots non réclamés pour le 20 décembre seront acquis à l'œuvre.

Roubaix. — Vendredi 17 décembre, salle Brasserie-Terrasse, Cabaret Artistique (genre Chat Noir) : artistes, poètes et chansonniers Montmartrais.

Croix. — *Soirées récréatives au patronage Saint-Martin.* — Des soirées récréatives, organisées par les sections, chorale, dramatique et gymnastique, seront données, dans la nouvelle salle des fêtes du Cercle St-Martin, les dimanches 19 et 26 décembre. La section chorale exécutera quelques chœurs et chansonnettes comiques. La section dramatique interprétera : *Le Zouave d'entrefiaut*, drame historique en deux actes ; et la section de gymnastique exécutera ses mouvements d'ensembles avec accompagnement, travaux aux barres parallèles et pyramides. Le programme paraît des plus intéressants. Une quête sera faite pour les frais du nouveau Cercle. Prix des places : Premières, 2 fr. ; secondes, 1 fr. ; troisièmes, 50 cent.

Flers-Breucq. — C'est dimanche prochain que la Fanfare du Breucq donnera, dans la salle Mesplomb, son grand concert d'hiver, avec le concours de plusieurs chanteurs.

Grand Théâtre Hippodrome. — *Jeudi 16 décembre 1897.* — Spectacle de gala. — **LUCIE DE LAMMERMOOR**, grand-opéra en 4 actes, de Donizetti. M. C. Gauthier interprétera le rôle d'Edgard, M. De Backer, celui d'Asthon, et Mlle Merial, celui de Lucie. Le spectacle finira par **PAILLASSE**, drame lyrique en 2 actes, musique de Léon Cavallo. — Location chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare.

LA SAINTE CECILE

Tourcoing. — *Harmonie de la Croix-Rouge.* — L'Harmonie de la Croix-Rouge a célébré, dimanche dernier, sa fête Sainte-Cécile ; elle s'est fait entendre à cette occasion durant la messe de dix heures en l'église St-Joseph (Croix-Rouge), où elle a interprété une ouverture de concert de Gurtner avec brio ainsi que la marche « Scha-in-Scha » de Wettge, sous l'habile direction de M. Henri Bouvaine ; à l'Elévation, deux solistes ont détaillé avec goût une mylie pour clarinette et basson de Pilverstre. A l'issue de la messe, les sociétaires ont été présenter, malgré le mauvais temps, leurs soubaits aux président, vice-président, directeur, sous-directeur, secrétaire et doyen de la société.

A trois heures ils se sont réunis au siège de la société où leur était servi un banquet dans la salle des répétitions décorée en circonstance par les trois couleurs nationales, l'animation a été des plus grande durant le banquet. Au dessert M. le président Charles Wack a pris la parole en remerciant la municipalité qui était représentée par M. Charles Lorridan et Henri Lefebvre conseillers municipaux, qu'ils avaient bien voulu rehausser par leur présence l'éclat de la fête ; il a rappelé tous les efforts qu'avait fait l'« Harmonie » dans le courant de l'année, il a encouragé les sociétaires dans une éloquente péroraison à travailler à redonner de la bonne musique, à maintenir une harmonie sociale, sans autre préoccupation que de travailler à se perfectionner dans l'art, à organiser les distractions nécessaites à ce grand et populeux quartier de la Croix-Rouge, à suivre et écouter les conseils de leurs chefs et à fraterniser. Il a terminé en buvant à la santé de la Société, de la municipalité, magistrat de la ville, à MM. les conseillers municipaux, au directeur de musique et à tous les convives au nombre de quarante-cinq.

M. Charles Lorridan a remercie le président des paroles bienveillantes qu'il avait adressées aux édiles de Tourcoing ; il a présenté les excuses de M. le Maire, que son grand âge retient loin de ces fêtes et de ses collègues absents ; il a engagé les membres de l'Harmonie à continuer l'œuvre qu'ils entreprennent ; il a fait l'éloge de la Commission administrative, il a vanté et il a bu à ses futurs succès.

Le Directeur, à son tour, a remercié la commission des efforts qu'elle faisait afin de maintenir le respect de la discipline qu'exige le règlement. Il a assuré, de son côté, qu'il ferait tous les efforts possibles pour conquérir la sympathie et de brillants succès, il a demandé aux sociétaires d'assister aux répétitions hebdomadaires, il a terminé en faisant l'éloge du dévoué secrétaire.

Celui-ci a répondu en remerciant le directeur de la tâche qu'il s'impose en professant le dimanche matin, les cours de solfège et d'instruments aux jeunes gens, éloignés des écoles académiques et souvent retenus par leur travail.

Ces discours ont été très applaudis, des vivats ont été chantés au président, vice-président, directeur, sous-directeur, secrétaire, à la commission entière, à M. le Maire, au Conseil municipal, à la presse et aux invités.

Une fête intime a suivi le banquet et la gaieté a régné parmi la société jusque une heure avancée ; rarement on a vu des ouvriers savoir fêter si dignement.

La société a terminé sa fête le lundi soir par quelques sérénades aux divers membres, par un souper et petite soirée improvisée.

NORD

**L'aff